

Marsac

BULLETIN MUNICIPAL N°49

Juillet 2026



LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,
Voici le premier numéro élaboré par une nouvelle équipe municipale, qui vous remercie pour la confiance que vous lui avez accordée.
Les débuts ne sont pas faciles, dans la mesure où Sandra (notre secrétaire) et moi-même succédons à un duo expérimenté : Adeline (actuellement en congé de maternité) et surtout André, qui a été à la tête de la commune pendant dix-huit ans. Un grand merci à lui pour son soutien et son engagement à mes côtés.

Dans cette période de transition, nous avons géré la fin des travaux de la salle des fêtes, maintenant utilisable, après quelques reprises liées à des malfaçons.

Un premier projet consistera à procéder à un complément de végétalisation du village (la période de canicule nous y incite d'autant plus). Au centre du village, aux abords de la salle des fêtes, diverses plantations seront réalisées, dans un souci de fleurissement et de rafraîchissement, avec également la plantation de quelques arbres ici et là. L'étude est en cours.

Concernant le presbytère, nous procédons aussi à la réfection du toit du puits et à la consolidation du balcon d'un appartement.

Autre projet important pour la communication et l'information dans la commune : la création d'un site internet, qui devrait être effective vers la fin de l'année.

Voilà pour le court terme.

La fête du village se tiendra les 29 et 30 août (informations dans le bulletin). L'ACCA, qui termine les travaux dans les locaux mis à disposition par la municipalité, organisera, en collaboration avec le foyer rural, un vide-grenier le samedi 29 août. Vous êtes tous conviés au traditionnel apéritif du dimanche midi, qui sera servi après la messe.

Passez un bel été et, surtout, faites preuve de prudence face à ces chaleurs excessives.

Adishatz.

Votre maire, Jean-Luc Candelon

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars

ELECTION DU MAIRE

La plus âgée des membres présents du Conseil Municipal, Madame CLAVE, a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posé à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

La présidente après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 du CGCT, précise que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après les déclarations de candidatures à ce poste, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

M. Jean-Luc CANDELON 8

M. Jean-Luc CANDELON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Jean-Luc CANDELON, élu Maire, prend la présidence.

Il rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne à la commune un effectif maximum de 2 adjoints.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide de conduire à 2 le nombre de postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANDELON, Michel Le Guillou a été élu premier adjoint. Madame Marie-France Clavé a été élue deuxième adjointe.

Proposition contrat d'entretien climatisation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le contrat d'entretien de la climatisation installée récemment à la salle des fêtes de l'entreprise ROUILLES G.E.R.S. SAS. Le montant forfaitaire annuel s'élève à 240.00 € TTC .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis proposé par l'entreprise ROUILLES G.E.R.S SAS.

AUTORISE Mr le maire à mandater ces dépenses annuelles.

SDE : proposition d'une motion.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver cette proposition, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette motion.

LES DIFFERENTES DELEGATIONS ET REPRESENTATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL (décisions lors du conseil municipal du 21 mars)

Monsieur LE GUILLOU Michel 1er adjoint, est délégué pour exercer dans les domaines suivants :

Administration générale : participation à l'organisation et au suivi du fonctionnement administratif de la mairie, coordination avec le secrétariat de mairie et appui à la gestion des dossiers administratifs courants

Communication municipale : suivi et diffusion des informations communales, gestion des supports de communication de la commune

Organisation des élections : préparation et suivi matériel des scrutins, organisation des bureaux de vote, gestion des listes électorales et coordination des opérations liées aux élections.

Madame Marie-France Clavé, 2 ème adjointe, est déléguée dans les domaines suivants :

Gestion et entretien des cimetières communaux,

Relations et échanges avec les associations locales,

Elaboration et mise à jour d'une carte détaillée du village avec les parcelles et leurs propriétaires, à des fins de suivi communal et d'organisation du patrimoine.

Mr DUPONT Joël, conseiller municipal, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

Commission des travaux et d'appel d'offres

Il exercera les fonctions suivantes :

- L'entretien de la voirie et des chemins communaux,
- La maintenance et le suivi des bâtiments communaux,
- La coordination avec les entreprises et artisans pour la réalisation des travaux,
- Le suivi des activités de l'agent technique communal (cantonnier) et son accompagnement dans l'organisation et la réalisation des travaux d'entretien courant de la commune.
- L'entretien et le fleurissement des espaces verts et lieux publics

Représentants de la Commune au Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne

Un délégué titulaire : Mr Jean-Claude NOBY ; un délégué suppléant : Mr Nicolas BERNES

Représentants de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.

Délégués titulaires : Marie-France CLAVE et Carine CHAUVEL

Délégués à la commission des travaux et d'appel d'offres.

Délégués titulaires : Joël DUPONT et Nicolas BERNES

Délégués suppléants : Véronique GARCIA et Jean-Claude NOBY

Correspondant défense

Mme Carine CHAUVEL

Délégués à la CLI (Golfech)

Un délégué titulaire : Mr Michel LE GUILLOU ; une déléguée suppléante: Mme Marie-France CLAVE

Règlement d'occupation de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de revoir le règlement intérieur concernant l'occupation de la salle des fêtes avant la mise à disposition de celle-ci.

Achat lot 07 du lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du LOT n° 07 Lotissement ENCLUZET par Madame et Monsieur Michel LE GUILLOU. Les éléments ont été transmis au notaire.

Devis protection citerne incendie lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, l'obligation de procéder à la mise aux normes concernant la citerne de réserve d'eaux qui doit être clôturée. Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise EURL DCM d'un montant de 1493.04 TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Infos voirie : route dénivelée VC 1 côte du Turet. Monsieur le Maire doit prévenir Mr Castebrunet responsable à la communauté des communes.

Problèmes de câbles et poteaux penchés.

Séance du 07 avril 2026

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2026 les taux communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de 2025, à savoir :

Taxe foncière sur le bâti : 33.34 %

Taxe foncière sur le non-bâti : 81.91 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les taux des taxes 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire vote à l'unanimité les propositions nouvelles du BP 2026 et arrête ainsi les comptes

Investissement :

Dépenses : 372 745.36 (Y compris RAR)

Recettes : 372 745.36 (Y compris RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 463 570.88 (Y compris RAR)

Recettes : 463 570.88 (Y compris RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'ASSAINISSEMENT

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire vote à l'unanimité les propositions nouvelles du BP 2026 et arrête ainsi les comptes

Investissement :

Dépenses : 19 726.14

Recettes : 19 726.14

Fonctionnement :

Dépenses : 12 991.92

Recettes : 12 991.92

VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes subventions qui peuvent être attribuées aux associations dans la continuité des années précédentes avec une nouvelle association APCM. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1. De déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,**
- 2. De passer les contrats d'assurance,**
- 3. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;**
- 4. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;**
- 5. De régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts,**
- 6. Demander l'attribution de subventions,**

Les autres décisions seront à prendre lors des réunions de conseil municipal,

QUESTIONS DIVERSES

Refuge animalier Desterac : Mr le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas renouveler le contrat avec le refuge, le nombre de chiens errants sur le village n'est pas significatif.

ORSEC : demande faite à Carine CHAUVEL qui accepte.

CDG : archives à récupérer à la Communauté de Communes, Mme PANEGOS accepte de s'y rendre lorsque le rdv sera pris.

Présentation du devis EURL DCM concernant la réfection du toit du puits du presbytère

Atelier menuiserie, réflexion sur la possibilité de le vendre, le louer (garage, box ...)

Mr Bernes demande si ce serait possible d'utiliser le local (endroit de stockage) pour la chasse en vue de brancher un congélateur.

Séance du 5 mai

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2026 A L'UNANIMITE

PROPOSITION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. Les six commissaires titulaires et leurs six suppléants sont désignés par les soins de l'administration générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

INDEMNITES DU MAIRE

Monsieur le Maire demandant à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L. 2123-23, il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux maire lorsqu'il en fait expressément la demande. Le conseil, à l'unanimité, décide qu'à compter du 21/03/2026, le montant des indemnités de fonction de maire est fixée à 26,88 pour cent de l'indice brut terminal de la fonction publique.

INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints et conseillers municipaux délégués. Le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints et conseillers délégués. Le conseil, à l'unanimité, décide qu'à compter du 21/03/2026, le montant de l'indemnité de fonction du premier adjoint est égale à 9,67 pour cent de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil, à l'unanimité, décide qu'à compter du 21/03/2026, le montant de l'indemnité de fonction du second adjoint est égale à 7,97 pour cent de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil, à l'unanimité, décide qu'à compter du 21/03/2026, le montant de l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué est égale à 5,35 pour cent de l'indice brut terminal de la fonction publique.

QUESTION DIVERSES

Réunion SIAP : Madame CLAVE Marie-France a participé à la première réunion du SIAEP. Lors de cette réunion, le président et le vice-président ont été élus : il s'agit respectivement de monsieur Meunier, maire de Castera Bouzet et de monsieur Meilhan, maire de Lavit. Madame Clavé a été nommée suppléante du SMP et de la commission travaux.

Association les Cousi-Gazelles : cette association nouvellement créée demande une subvention à la mairie pour aider au financement de leur participation au rallye des gazelles au Maroc. Sur le principe, le conseil est d'accord pour programmer une subvention de 150 euros sur le budget 2027.

Atelier menuiserie, la réflexion continue sur la possibilité de le vendre ou de le louer. Projet de faire estimer le bien par un professionnel immobilier.

Villages fleuris : souhait de pouvoir participer au concours des plus beaux villages fleuris en 2027.

Madame Panegos et monsieur Le Guillou se rendront au Centre de Gestion à Montauban pour le projet de création d'un site internet.

Eglise : un devis concernant le retable de l'Eglise a été réalisé lors du dernier mandat. Contact sera pris avec l'artisan. Un tour d'horizon sera effectué sur les travaux extérieurs et intérieurs à prévoir. Se renseigner sur les subventions possibles.

Des travaux seront à prévoir dans le futur concernant le presbytère.

Salle des fêtes : les travaux seront terminés pour la période estivale. Une révision du contrat de location de la salle est en préparation.

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Année de la plus récente élection à la fonction
Maire	Monsieur	CANDELON Jean-Luc	2026
Premier adjoint	Monsieur	LE GUILLOU Michel	2008
Deuxième adjointe	Madame	CLAVÉ Marie-France	2014
Conseiller municipal délégué	Monsieur	DUPONT Joël	2026
Conseillère municipale	Madame	GARCIA Véronique	2026
Conseiller municipal	Monsieur	NOBY Jean-Claude	2020
Conseillère municipale	Madame	CHAUVEL Carine	2026
Conseiller municipal	Monsieur	BERNES Nicolas	2026
Conseillère municipale	Madame	PANEGOS Martine	2026

Séance du 5 juin

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2026

Le conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal

ELECTION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE

Monsieur le Maire a procédé à l'élection du délégué et des suppléants pour les sénatoriales. Nombre de délégués pour Marsac : un délégué. Nombre de suppléants : trois.

Les résultats du 1er tour sont les suivants:

M. CANDELON a obtenu 8 votes. M. CANDELON a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat. Monsieur le Maire a procédé à l'élection des suppléants dans un second temps :

Mme Marie-France CLAVE avec 8 votes a été proclamée élue au 1er tour.

M. Joël DUPONT avec 8 votes a été proclamé élu au 1er tour.

M. Michel LE GUILLOU avec 8 votes a été proclamé élu au 1er tour.

INFORMATIONS CONCERNANT LA MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

S'agissant des informations du PCS, les coordonnées des élus ont été remises à jour. Il faut apporter de plus amples informations sur bien des sujets, par exemple : la mise à disposition des cachets d'iode dans le contexte de la CLI de Golfech ; Il faut également informer sur le lieu de rassemblement principal en cas de danger immédiat (incendies, tempêtes...) et sur un lieu de rassemblement secondaire. Mme Chauvel informe le conseil municipal de la nécessité d'informer la population de Marsac à se recenser auprès de la mairie, pour permettre la mise en place d'un registre concernant les personnes fragiles/ vulnérables (mails d'informations aux administrés pour recensement). Compte tenu de l'importance de ce dossier et de son ampleur, Monsieur le Maire précise que le dossier sera abordé au prochain conseil municipal.

CONVENTION ENTRETIEN BORNE A INCENDIE DE L'ENTREPRISE PARASAUR

Mr le Maire informe Marie-France CLAVE de revoir les éléments pour le prochain conseil municipal.

PRESENTATION DU PROJET CONCERNANT LE SITE INTERNET

Mr Le Guillou et Martine Panegos se sont rendus au CDG pour une réunion d'information concernant la mise en place d'un site internet pour la commune de Marsac. Le CDG propose une journée au sein de leur établissement à Montauban pour la création du site en présence des personnes qui seront en charge de sa tenue. Il existe plusieurs formules d'adhésion, dont une correspondant aux besoins de la commune pour un montant de 400 € qui inclut hébergement, données numériques... et permettant de bénéficier de la gratuité la première année (cotisation auprès du CDG). Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un site internet pour la commune.

QUESTION DIVERSES

Contrats d'assurance :

Mr le Maire et Mr Le Guillou ont reçu Mr AUDEBAUD (Groupama) pour la mise à jour des contrats d'assurance. A ce jour, la mairie détient deux contrats :

Mission collaborateurs et élus : montant environ 460€ l'année.

Villasur : concerne tous les immeubles, lieux et locaux à disposition des associations. Cependant, Mr le Maire précise que l'association des chasseurs ACCA doit impérativement prendre une assurance couvrant les risques locatifs.

Réserve communale d'incendie

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire le point concernant les réserves communales et demande à Mme Chauvel de s'en occuper.

SDE

Documentation donnée à MR NOBY concernant la demande de CEE.

Courrier du SDE qui doit procéder à des travaux concernant une demande de Mr Noby.

Presbytère : Mr le Maire informe le conseil municipal de sa demande de devis auprès de plusieurs entreprises. Premier devis (entreprise BORDES) montant : 2640€ et second devis (DCM) montant : 2000€. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise DCM pour effectuer les travaux.

Végétalisation du village : Mr le Maire informe les élus que les travaux afin de végétaliser le village ont commencé, terrassement, apport de terre les prochains jours le long de la rue principale.

Ambroisie : Mr le Maire tenait à informer les élus de l'importance de nommer une personne référente pour l'ambroisie, Mr Noby sera le référent ambroisie. Les réunions à ce sujet seront le 16 juin et le 22 juin à Montauban et Caussade.

Station d'épuration : Mr Dupont informe que la station est en très bon état, elle a été vidangée en septembre 2025. Les membres du conseil municipal sont informés du contrôle de la SATESE, contrat avec la mairie, et dont la prochaine visite se tiendra en octobre 2026. Mr Dupont informe le conseil municipal que l'on peut être inspecté par la DTT, il explique qu'il serait judicieux d'effectuer des contrôles de l'eau, avec des bandelettes (de 100 à 120€ pour 2 ans) et de mettre en place des contrôles réguliers tous les 15 jours (ammoniaque et nitrites).

Règlement d'occupation de la salle des fêtes :

Plusieurs éléments ont été abordés : caution, prix et charges (participation aux frais d'énergie), durée, possibilité de dormir dans la salle des fêtes ? (à voir avec Groupama), éventuellement envisager l'achat d'un aspirateur. Le conseil municipal approuve le montant de 200€ pour la location de la salle des fêtes aux personnes extérieures au village et 50€ pour les administrés.

Suivant le nombre de personnes, seront proposées :

La salle des associations pour le village (25 personnes maximum)

La cantine (150 €) pour 30 personnes maximum et la salle des fêtes (200€) aux personnes extérieures au village. Pour les marsacais, la location sera de 50€.

Le local pour les chasseurs doit être vidé ce samedi 6 juin, il faut voir l'ampérage car le compteur disjoncte, voir l'extincteur. Un vide-grenier devrait être organisé par les chasseurs le samedi de la fête du village.



Décès de l'abbé Maurice Deuilhé
le vendredi 3 juillet 2026.

Les anciens marsacais le connaissaient car il a exercé son ministère dans la commune pendant plusieurs années (de 1965 à 1972) en tant que responsable du Lavitois..

NOS PEINES

Décès de Claudette Marconato
le 24 mars 2026

NOS JOIES

Naissance de Gabriel Correia le 15 mai 2026 (fils d'Adeline, notre secrétaire de mairie)

Mariage de Kosal Chap et Ousaphea EM
le 23 mai 2026

Mariage de Sébastien Bayrou et Julie Susano le 11 juillet 2026

Séance du 30 juin

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026

Le conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création de la TVLH (taxe sur la vacance des locaux d'habitation) et expose les raisons pour lesquelles il serait intéressant de voter favorablement à l'institution de la taxe pour la commune.

L'impact de la TVLH pourrait inciter les propriétaires de logements vacants à les réhabiliter pour la location ou à les vendre.

VALIDATION DE LA MISE A JOUR PCS ET DICRIM

Dans le cadre de la validation du PCS, Mme CHAUVEL a entièrement contrôlé ce dernier et a relevé plusieurs points importants à préciser :

Concernant les incidents nucléaires : transmettre à la population la plaquette de la CLI simple et intuitive, elle donne toutes les informations nécessaires.

Au niveau de la mairie, s'équiper d'un kit (brassards, rubalise. . .) et informer les élus. Faire des vérifications complémentaires sur les numéros des organismes et noter les heures d'ouverture du secrétariat ou numéro d'astreinte s'il y en a un.

Certaines coordonnées sont erronées.

Mise en place d'un pôle de commandement à la mairie et désignation d'un second poste de commandement, impliquant d'avoir tout le matériel en doublon (carte de la commune, liste des personnes vulnérables...)

Présence d'une trousse d'urgence avec le nécessaire (compresses, désinfectant, couverture de survie, cachets d'iode.)

Faire une liste d'actions et nommer des suppléants.

Définir le moyen d'alerte de la population : comment activer les cloches de l'église.

Si la commune se trouve sans électricité, aucun moyen de communication, il faut se rendre à la gendarmerie de Lavit.

Avertir la population de l'existence de ce PCS et qu'il est consultable en mairie, présence de défibrillateur, emplacement.

Envoi du PCS aux élus et création d'une fiche réflexe.

Obligation d'informer via le site internet, affichage.

Le conseil municipal approuve et valide le PCS, qui devra être corrigé selon les informations communiquées par Mme CHAUVEL, et demande à Monsieur le Maire de mettre en place un registre des personnes vulnérables.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire tient à informer le conseil municipal de la demande de la préfecture concernant le renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE). La commission doit se composer:

D'un conseiller municipal désigné : M. Nicolas Bernès titulaire et Mme Véronique Garcia suppléante.
Dun délégué de l'administration : Mme Laetitia Le Guillou titulaire et M. Gilbert Delfau suppléant.
D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : Mme Moureau titulaire et M. Touzac suppléant.

Cette liste ainsi composée sera envoyée à la préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE GUILLOU nous informe que l'école de musique de Beaumont-de-Lomagne proposera un spectacle musical à Marsac pour l'été prochain.

M. le Maire s'est rendu à la communauté de communes pour l'élection des représentants auprès de certaines commissions : voirie et finance pour M. le Maire, nature pour M. DUPONT et numérique pour M. LE GUILLOU.

M. DUPONT informe le conseil municipal qu'une réunion se tiendra le mercredi 8 juillet avec la CAUE afin d'apporter un soutien à la végétalisation du village, ainsi que sur l'intention de Monsieur le Maire de végétaliser d'autres lieux et de planter des arbres à l'entrée du village, vers le secteur « Encluzet »

Concernant l'association de chasse (ACCA), Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de souscrire une assurance locative pour les locaux que la commune met à sa disposition. Dans un second temps, M. le Maire fait part du versement de la subvention exceptionnelle accordée à l'ACCA.

Au sujet du vide-grenier, celui-ci se tiendra le samedi, jour de la fête du village. Le lieu désigné est situé entre le lotissement Encluzet et l'entrée du village. L'affichage sera commun avec le foyer rural et l'ACCA ; une réunion se déroulera courant du mois de juillet.

SMEEOM : Monsieur le Maire avise le conseil municipal de la proposition du SMEEOM visant à mettre à disposition des conteneurs pour la salle des fêtes afin d'inciter au tri des déchets. Cependant, il serait nécessaire de rédiger un avenant au contrat de location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal refuse cette proposition, jugée trop complexe à mettre en place, car elle rajouterait du travail au cantonnier. D'autant plus que chaque locataire est informé de l'endroit où les déchets doivent être déposés et le fait sans aucun problème jusqu'alors.

Quelques travaux de réfection sont prévus sur la sépulture du prêtre (abbé Bessède)..

ANNONCE : VENTE D'UN BATIMENT INDUSTRIEL

Toutes les informations concernant la vente du bâtiment industriel (ancien atelier de menuiserie) situé 5 route de Miradoux sont à consulter sur le panneau d'affichage de la mairie.



SOIREE JEUX

Les soirées jeux ont rencontré un franc succès cette année. La dernière soirée s'est déroulée à Marsac en mars.

Tous les participants ont apprécié ces moments conviviaux et sont motivés pour continuer...

Rendez-vous
l'année prochaine!



CAP'CLAR

L'assemblée générale de l'Association des commerçants, artisans, professions libérales et acteurs du tourisme de Saint-Clar et ses environs (Cap'Clar) a eu lieu à la salle des fêtes de Marsac.

Le maire André Auzeric a accueilli chaleureusement l'association en soulignant son dynamisme et son ouverture aux villages avoisinants, en particulier Marsac.

Après la réunion, un buffet a été offert par l'association à tous les participants.



AG Comité des Fêtes

Le 17 avril a eu lieu l'assemblée générale annuelle du comité. Lors de cette réunion ont été abordés les projets futurs : l'auberge espagnole du 13 juin, la fête du village des 29 et 30 août, la soirée musicale du 17 octobre à 19 heures avec le groupe TRI'OCC.

Le bureau a été renouvelé : Colette ne se représentant pas, un appel à candidature a été lancé.

Pierre a proposé la sienne. Laetitia et Marie-France se représentent.

Après le vote, sont donc élus :

Présidente Laetitia Le Guillou, trésorier Pierre Sueur, secrétaire Marie-France Clavé
Nous remercions vivement Colette pour son implication.



PASSAGE DE RELAIS...



André Auzeric, premier magistrat de la commune pendant 18 ans n'a pas souhaité se représenter. Jean-Luc Candelon, nouveau maire élu, a tenu à remercier son prédécesseur pour tout le travail accompli durant ses trois mandats.

Il a également remercié Geneviève Auzeric pour avoir accompagné son mari durant toutes ces années.



Des présents leur ont été offerts (une plante pour Geneviève, une bouteille de whisky pour André). Pour l'occasion, anciens et nouveaux conseillers, membres du personnel municipal étaient présents autour d'un buffet.



AUBERGE ESPAGNOLE DU FOYER RURAL



Le 13 juin, tous les marsacais étaient conviés à se retrouver dans la cour de l'ancienne école pour participer à une soirée « Auberge espagnole » organisée par le comité des fêtes. Plus de 60 personnes ont répondu présents à cette invitation. Chaque convive a amené des plats salés et/ou sucrés.



De nouveaux marsacais ont participé et nous ont fait découvrir de délicieuses spécialités! La soirée s'est prolongée, profitant du beau temps.





REPRISE DU THEATRE

Les répétitions de théâtre de l'association « Viens voir les comédiens » ont repris. Les acteurs espèrent pouvoir vous la présenter cet automne.

Préparation de la fête des 29 et 30 août



Le dimanche après-midi de la fête, plusieurs membres du bureau du comité se sont réunis au lotissement Boubeyo pour préparer les jeux en plein air qui vous seront proposés. Les jeux ont été testés et seront adaptés à tous les âges.



APCM : BILAN, FIN DE SAISON ET PRE-INSCRIPTION



Un bilan très positif pour cette première année, soit 54 adhérents qui pratiquent 1 ou 2 ... voire les 4 activités proposées !



Pilates : 30 personnes au 1^{er} trimestre, 24 au 2nd et 17 au 3^{ème}.
 Activité Marche : 24 inscrits, activité Vélo Assistance Electrique : 17 inscrits
 Activité Dessin : 15 inscrits.



Bonne participation à l'auberge espagnole, clôturant ainsi la saison, qui a regroupé une quarantaine de personnes dans la cour de l'ancienne école le mercredi 17 juin, une soirée de convivialité et partage.

TRAVAUX VOIRIE



Les travaux afin de végétaliser le village ont commencé.



A ce sujet, une intervenante de la CAUE va venir à Marsac pour accompagner la municipalité dans ses projets de réaménagement de nos espaces.



Une couche de goudron a été ajoutée autour de l'église et dans la rue derrière le cimetière.

Végétalisation du village



Terrassement, apport de terre dans la Grand Rue.



Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) conseillera la commune au sujet de l'emplacement du végétal dans le village et du choix des arbres, fleurs, plantes ...



Golfech : bien informés, mieux préparés.

Le risque d'un accident nucléaire est très faible, mais être bien informé fait partie des bonnes pratiques de prévention. Ces documents vous rappellent les gestes essentiels à connaître en cas d'alerte liée à la centrale de Golfech et l'utilisation des comprimés d'iode, uniquement sur consigne des autorités.

Une démarche de précaution pour la sécurité et la sérénité de tous.

Que faire en cas d'alerte nucléaire ? les 6 bons réflexes

En France, un accident nucléaire est très peu probable mais il faut y être préparé. **En cas de risque d'accident nucléaire et avant tout rejet radioactif, l'alerte sera donnée** pour vous permettre d'appliquer les mesures de sécurité. Les connaissez-vous ?



A découper et à coller sur votre frigo

En cas d'alerte nucléaire

1

Je m'abrite rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

Pas une voiture, ni un mobil-home ou une caravane. À l'intérieur : fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation.

2

Je m'informe auprès des sources d'informations officielles

Radio, télé, site internet et réseaux sociaux de votre préfecture.

3

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

Ils sont à l'abri dans leur école. Les enseignants ont aussi reçu l'alerte et ils appliquent le Plan Particulier de Mise en Sécurité.

4

Je limite mes communications téléphoniques

Laissez le réseau disponible pour les secours. Utilisez votre téléphone uniquement en cas d'urgence.

5

Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction

C'est un médicament à ne prendre que sur ordre du Préfet. Suivez la posologie. Son efficacité est limitée dans le temps.

6

Je me prépare à une éventuelle évacuation

Un sac avec papiers d'identité, eau, vêtements, médicaments, nourriture. Prenez vos animaux de compagnie. Respectez les consignes d'évacuation et le code de la route. Vous avez suffisamment de temps pour évacuer en toute sécurité. N'allez pas chercher vos enfants qui étaient à l'école ou vos parents à la maison de retraite. Vous les retrouverez au centre d'accueil et de regroupement qui sera communiqué.

Version du 15 novembre 2025

Toujours avoir des comprimés d'iode chez soi

En cas d'accident nucléaire, les comprimés d'iode permettent de protéger la thyroïde de la radioactivité. C'est un médicament qui ne doit être pris que sur ordre du Préfet, dans le respect de la posologie. **Les comprimés d'iode sont distribués gratuitement par les pharmacies partenaires, sur simple demande et sans justificatif de domicile pour les particuliers.** Pour les entreprises, les établissements recevant du public et les établissements scolaires, les comprimés d'iode sont également gratuits, mais les modalités de retrait sont différentes. Contactez votre préfecture.

Les pharmacies qui ont les nouveaux comprimés d'iode en stock, renouvelés en 2024 :

Auvillar (82340) :

- Pharmacie Dournes-Desprat - 11 route de Valence.

Dunes (82340) :

- Pharmacie de Dunes - rue de la République.

Lamagistère (82360) :

- Pharmacie des Deux-Rives - rue du 8 mai 1945.

Malause (82200) :

- Pharmacie de l'Olivier - 31 avenue de Bordeaux.

Puymirol (47270) :

- Pharmacie Renaud - 32 rue Royale.

Valence d'Agen (82400) :

- Pharmacie de la Garenne - 404 avenue du Quercy.
- Pharmacie Carenou - place Jean-Baptiste Chaumel.
- Pharmacie des Allées - 30 allée du 4 septembre.

Les pharmacies qui ont peut-être encore des anciens comprimés d'iode en stock, datant de 2019, et qui devraient être renouvelés en 2026 :

Agen (47000) :

- Pharmacie Agen Sud - 46 Avenue d'Italie.
- Pharmacie Delmont - 4 avenue Georges DELPECH.
- Pharmacie Floreal (Albert et Aucoin) - 129 avenue Jean-Jaurès.
- Pharmacie Jasmin république - 10 Bis Boulevard de la République.
- Pharmacie Jayan-Palissy - 97 Boulevard de la Liberté.
- Pharmacie Lafayette - 49 Boulevard Edouard Lacour.
- Pharmacie Liaunet Aureille - 8 avenue Henri Barbusse.
- Pharmacie de la Liberté (Massabeau) - 15 boulevard de la Liberté.
- Pharmacie Manié - 112 Boulevard de la République.
- Pharmacie Moreaux Fontan - 9 Rue Montesquieu.
- Pharmacie de la Porte du Pin - 1 place du 14 juillet.
- Pharmacie du Pont-Canal - 125 Avenue Léon Blum.
- Pharmacie Trévisan - 73 boulevard de la République.

Astaffort (47220) :

- Pharmacie Adon-Peyronnet - 16 place André Routier.

Beauville (47470) :

- Pharmacie des Arcades - place Archembault de Vencay.

Boé (47550) :

- Pharmacie Boé Aquitaine - 20 avenue de Lacapelette.
- Pharmacie Route de Toulouse - 1580 avenue du Docteur Jean NOGUES.

Bon Encontre (47240) :

- Pharmacie de Bon Encontre - 322 avenue Albert Camus.
- Pharmacie Flourac-Boyer - 31 rue de la République.

Bourg-de-Visa (82190) :

- Pharmacie Rey - Le bourg.

Castelculier (47240) :

- Pharmacie des Thermes - ZAC Les Boulbènes 18 B Avenue Jean Monnet.

Castelsarrasin (82100) :

- Pharmacie de Clairefont - 21, rue Baptiste Marcet.
- Pharmacie Lafayette - 4, places des Belges.
- Pharmacie Saint-Jean - 10, place Gaston Benac.
- Pharmacie Centrale - 30, rue de la Révolution.

Laroque-Timbaut (47340) :

- Pharmacie Froment - ZA commerciale de Picadou.

Lavit-de-Lomagne (82150) :

- Pharmacie Delon-Godard - boulevard Jean Sabathé.

Layrac (47390) :

- Pharmacie du Centre - 58, avenue Massenet.
- Pharmacie d'Etigny - avenue d'Etigny.

Le Passage (47520) :

- Pharmacie du Pont-de-Pierre - avenue de l'Europe.
- Pharmacie des Pyrénées - 3 rue Arthur Rimbaud.

Lectoure (32700) :

- Pharmacie de la Mélisse - 21, rue Alsace Lorraine.
- Pharmacie du Pastel - 72, rue Nationale.

Moissac (82220) :

- Pharmacie Fournié-Rougé - 2, bd Pierre Delbrel.
- Pharmacie du Sarlac - 63 ter, avenue Jean Jaurès.
- Pharmacie du Quercy - 57 R du Faubourg Sainte-blanche.

Pont-du-Casse (47480) :

- Pharmacie du Grand Chêne - centre commercial.

St-Nicolas-de-la-Grave (82 210) :

- Pharmacie Dintilhac - boulevard de la Tour de Ronde.



📍 MARSAC 82120

VIDE CHASSE ET PÊCHE

DANS LE CADRE DE LA FÊTE LOCALE

JOURNÉE PROPOSÉE PAR

par les chasseurs de Marsac

— (ACCA) —

&

VIDE GRENIER

SAMEDI

29 AOÛT

DE 9H À 17H



2€⁰⁰ LE MÈTRE



CAFÉ OFFERT
À PARTIR DE 7H30



BUVETTE
SUR PLACE



PETITE RESTAURATION
SUR PLACE

RÈGLEMENT

- Ouvert à tous, particuliers et professionnels.
- L'accueil des exposants se fera **à partir de 7h00.**
- L'emplacement devra être occupé **jusqu'à 17h00.**
- Chaque exposant est responsable de son matériel et de ses ventes.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou litige.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.
- Il est interdit de vendre de la nourriture ou des boissons sans autorisation.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription.
- En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
TÉLÉPHONE :
NUMÉRO DE CARTE D'IDENTITÉ :
DÉLIVRÉE LE : À :
PAR :

INFORMATIONS PRATIQUES



TABLE DISPONIBLE SUR DEMANDE
À RÉSERVER À L'INSCRIPTION



CHAISES NON FOURNIES

RÈGLEMENT (espèces, chèque ou WERO)
à l'inscription ou sur place



PAR WERO AU
06 79 89 55 02

INSCRIPTION

À RETOURNER PAR MAIL



gesta82@orange.fr

RENSEIGNEMENTS



06 07 44 10 16



06 79 89 55 02

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par mail à gesta82@orange.fr

N° SIRET (professionnels) :

NUMBRE DE MÈTRES SOUHAITÉS : x 2 € = €

TABLE SOUHAITÉE : ☐ OUI ☐ NON

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),
atteste sur l'honneur de ne pas être commerçant(e),
de ne vendre que des objets personnels et usagés
(article L310-2 du Code de commerce).
Fait à, le
Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

ADRESSE DE RETOUR



Yannick Allegrini
10 rte de Coteaux
82120 Marsac
ou par mail à
gesta82@orange.fr



FÊTE LOCALE 29 ET 30 AOÛT

organisée par le foyer rural de Marsac



MARSAC

29 AOÛT

EN FÊTE !

9-17H

**VIDE CHASSE ET PÊCHE
VIDE-GRENIER**

**ORGANISÉ PAR L'ACCA
TEL: 06.07.44.10.16
ou 06.79.89.55.02**

19H30

REPAS

**-ASSIETTE MARSACAISE
-FILET DE POULET FARCI
-DESSERT**

**RÉSERVATIONS
AVANT LE 19 AOÛT
TEL: 06.52.63.02.77
ou 08.87.01.99.24**

30 AOÛT

10H30

**MESSE PUIS APÉRITIF
MUNICIPAL**

15H

JEUX PAR ÉQUIPES

